

## REÇU EN PREFECTURE le 25/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99 AI-077-200023125-20230425-DEC\_051\_202

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

### Décision n°051/2023 du Président

arrêtant le décompte de résiliation du lot n°5 du marché n°19M015 portant sur les travaux pour la création de liaisons douces sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

Le Président de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 6;

**Vu** l'arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux et notamment son article L. 47.2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attillv. Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°035/2018 du Conseil communautaire en date du 26 juin 2018 autorisant à lancer une consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation et l'aménagement des liaisons douces :

 ${\bf Vu}$  la délibération n°063/2018 du Conseil communautaire en date du 11 décembre 2018 portant sur l'inscription du schéma directeur intercommunal dans le Plan Vélo Régional ;

**Vu** la décision n°020/2018 du Président portant sur la désignation du bureau d'étude E.V.A. pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre de l'ensemble du schéma du 25 septembre 2018 ;

 ${\bf Vu}$  la décision n°058/2019 portant attribution du lot n°5 VRD - Terrassement Génie-civil en gare de Tournan-en-Brie en date du 09 décembre 2019 ;

**Vu** la décision n°001/2023 portant résiliation pour motif d'intérêt général du lot n°5 du marché n°19M015 pour la création de liaisons douces sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Considérant qu'en cas de résiliation, une liquidation des comptes est effectuée ;

**Considérant** la nécessité d'arrêter par décision du représentant du pouvoir adjudicateur le décompte de résiliation :

Considérant l'absence de sommes versées à titre d'avance et d'acompte ;

Considérant la valeur du lot notifié ;

Considérant l'absence de pénalités ;

Considérant que la valeur contractuelle des travaux exécutés est nulle ;

Considérant que le montant des indemnités est nul ;

#### DECIDE

<u>Article 1 :</u> D'arrêter le décompte de liquidation du lot n°5 du marché n°19M015 portant sur les travaux pour la création de liaisons douces sur le territoire de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

<u>Article 2 :</u> Que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ;

<u>Article 3 :</u> La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire sous la forme d'un « donner acte » :

# REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-077-200023125-20230425-DEC\_051\_202

<u>Article 4 :</u> Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;

- Monsieur le Trésorier de Chelles du secteur local, 44 boulevard Chilpéric à 77505 Chelles cedex ;
- La société COLAS.

## « Certifié exécutoire »

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 25 avril 2023

Transmission en Préfecture le : 25 avril 2023

Publication le : 25 avril 2023

Le Président Jean-François ONETO



Le Président Jean-François ONETO